



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/S-19/27  
26 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Dix-neuvième session extraordinaire  
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE  
D'ACTION 21

Lettre datée du 25 juin 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

En sa qualité de Président en exercice de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), l'Afrique du Sud demande que le texte de la déclaration jointe soit distribué en tant que document officiel de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

Cette déclaration des ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe qui participent à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale représente une contribution à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, en particulier pour ce qui touche les 12 États membres de la CDA.

Les membres de la CDA sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Khiphusizi J. JELE

ANNEXE

Déclaration des ministres des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe qui participent à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à New York, du 23 au 27 juin 1997

Nous, ministres des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui assistons à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), en 1992,

Réaffirmant que l'élimination de la pauvreté dans nos pays et les efforts faits pour enrayer la dégradation de l'environnement revêtent une importance primordiale,

Préoccupés par la dégradation grandissante de l'environnement mondial, due à des modèles de production et de consommation et des modes de vie qui ne sont pas viables à terme,

Préoccupés par la pollution atmosphérique et son impact sur l'environnement mondial, sur l'état des ressources naturelles, sur la santé humaine et sur les petits États insulaires en développement,

Estimant qu'il faut prendre en considération à la fois le développement social et économique et la protection de l'environnement dans toutes les décisions tendant à améliorer la qualité de vie des générations présentes et futures,

Relevant les progrès accomplis lors des grandes conférences récentes des Nations Unies dans le sens de la coopération internationale et du consensus sur le développement, ainsi que grâce aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre sur les changements climatiques, et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,

Saluant les travaux de la Commission du développement durable, de son Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Fonds pour l'environnement mondial et autres mécanismes financiers,

Constatant qu'un partenariat mondial et une coopération internationale pour le développement sont des conditions essentielles du développement durable, en particulier par la création d'un climat économique international plus propice, et que le transfert Nord-Sud et Sud-Sud d'écotechnologies est une condition essentielle du développement durable, et constatant également que les engagements de transférer aux pays en développement des ressources financières nouvelles et additionnelles substantielles pour répondre aux besoins du développement durable n'ont pas été honorés,

Préoccupés par le fait que si le principe des responsabilités communes mais différenciées dans la dégradation de l'environnement mondial est accepté par tous, les progrès faits dans la mise en oeuvre des engagements souscrits volontairement à Rio de Janeiro par tous les pays ont été décevants,

Constatant que s'il incombe aux gouvernements de mettre en oeuvre l'Action 21, les efforts des pays en développement ont été insuffisamment soutenus et secondés par la communauté internationale,

Constatant que la perte de productivité de nos terres arides, avec la pauvreté et le sous-développement qui en résultent, continue dans notre région à léser les plus pauvres,

Préoccupés de voir que l'exploitation non viable à terme des ressources marines des océans des pays développés les oblige à rechercher des droits d'exploitation dans les eaux de l'Atlantique Sud et de l'océan Indien,

Constatant que, parmi les ressources naturelles, c'est l'eau qui exerce le plus nettement un effet limitatif sur le développement en Afrique australe,

DÉCLARONS QUE NOUS :

- Sommes résolus à lutter pour éliminer la pauvreté, car c'est la condition indispensable d'un développement durable;
- Affirmons que l'élimination de la pauvreté, allant de pair avec une plus grande équité dans la répartition des revenus et la valorisation des ressources humaines, demeure une tâche majeure, en particulier dans nos États;
- Sommes convaincus qu'en satisfaisant les besoins élémentaires des pauvres, en particulier en assurant la sécurité alimentaire et en couvrant les besoins énergétiques, on réduirait l'acuité des problèmes tels que le déboisement, la dégradation des terres et le manque d'eau;
- Demandons instamment que la situation et les besoins particuliers des États membres de la CDAA fassent l'objet d'une attention prioritaire;
- Sommes convaincus qu'il est important de suivre des politiques de développement durable et de gérer de façon écologiquement rationnelle la base de ressources naturelles;
- Demandons aux pays développés de remédier d'urgence à la dégradation de l'environnement qui est causée par des modèles de production et de consommation non viables;
- Demandons instamment que les pays développés remplissent leurs engagements de réduire avant 2005 leurs émissions de gaz à effet de serre en deçà du niveau qu'elles avaient atteint en 1990 et de se mettre d'accord sur des instruments légalement contraignants à la troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les

changements climatiques, à Kyoto (Japon), et d'aider les petits États insulaires en développement à appliquer leur plan d'action;

- Soulignons que le transfert de technologies et la coopération Nord-Sud, dans notre région, doivent être analysés et accrus, et qu'il faut encourager la coopération et le transfert de technologies Sud-Sud;
- Demandons instamment aux pays développés de fournir des ressources financières additionnelles et prévisibles de façon à honorer les engagements qu'ils ont souscrits en vertu d'Action 21 et de porter immédiatement leur aide publique au développement (APD) à l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB), des donateurs et de s'assurer que, dans cet objectif, 0,15 % de leur PNB soit consacré à l'APD accordée aux pays les moins avancés; et nous accueillons avec satisfaction les investissements directs étrangers privés et publics dans notre région;
- Constatons que, durant les cinq années écoulées depuis la Conférence de Rio de Janeiro (1992), des progrès ont été accomplis dans certains domaines, mais que le problème de la mise en oeuvre demeure grave, en particulier en Afrique et réaffirmons que, pour contribuer avec succès à la mise en oeuvre d'Action 21, il faut que le système des Nations Unies accroisse ses ressources et ses programmes de création de capacités;
- Réaffirmons que nous sommes résolus à lutter contre la désertification aux niveaux local, national et régional, et demandons instamment à la communauté internationale d'attacher à la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la même importance et la même urgence qu'aux autres conventions récentes des Nations Unies;
- Demandons à la communauté internationale d'aider la région à développer et réaliser des systèmes durables de gestion de l'eau à l'avantage des États membres;
- Demandons instamment à la communauté internationale d'aider les États membres à gérer les écosystèmes marins et à protéger les ressources marines contre une surexploitation;
- Réaffirmons en tant que membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, que nous adhérons pleinement à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et aux dispositions d'Action 21.

-----